

BON DE VISITE POUR PRESENTATION DE BIENS (pour période locative de 12 mois minimum)

Parties au mandat

Monsieur

Madame

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail

Téléphone:

Mobile :

Désignation de l'objet

Adresse :

Date de la Visite :

Etage : Nombre des pièces :

Balcon :

Parking :

Prix de location :

Charges :

RÉMUNÉRATION

Si l'appartement est octroyé au Client soussigné, il est convenu que le mandataire recevra une rémunération équivalente à un mois de loyer (la somme de 1 loyer plus charges et parking), TVA en sus, pour une location de minimum 12 mois. Dans le cas d'une location temporaire, les soussignés conviennent que le mandataire recevra une rémunération équivalente au 10% du montant de la location totale (loyer avec charges et parking), TVA en sus, pour la période de la location.

CONDITIONS

Dans le cas où un logement serait officiellement attribué au Mandant et que ce dernier décide de ne pas procéder à la location, il sera redevable de la totalité des honoraires convenus, ainsi que des frais éventuels demandés par la Régie. Dans le cas où une location devait aboutir par conséquence directe ou indirecte, avec ou à travers les personnes ou Régies présentées, ceci donnera droit à la rémunération agréée entre les Parties.

ÉLECTION DE FOR ET ÉLECTION DE DROIT

Pour toute contestation pouvant surgir entre elles à propos de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention, les parties déclarent faire élection de domicile avec attribution expresse de juridiction aux Tribunaux Genevois, dont elles reconnaissent la compétence, ainsi que celle du Tribunal Fédéral.

Fait à Carouge, le :

Le Mandant : _____

Le Mandataire :

SG Real Estate Switzerland SARL

Madame Susanna Gorga : _____

SG Real Estate Switzerland Sàrl
Mrs. Susanna Gorga



SG Real Estate Switzerland Sàrl
Rue de Rive 22D
1260 Nyon

Le Courtier(ère) : _____